



Bordeaux, le 21 septembre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Elevage porcin à Saint-Symphorien : le préfet autorise l'exploitation sans augmentation d'effectif

Le projet d'extension de l'élevage porcin de la SAS Le Lay à Saint-Symphorien a fait l'objet de nombreuses études, avis et réunions de concertation avec les acteurs techniques, économiques et politiques au niveau local. Au regard des différents avis rendus et des oppositions multiples et réitérés, Pierre DARTOUT, préfet de la Gironde, avait annoncé en juin dernier qu'il n'autoriserait pas l'extension en dépit des intérêts du projet.

Prenant acte de la position du préfet, la SAS Le Lay a déposé mi-juillet un nouveau dossier ne comprenant aucune augmentation de l'élevage. Ce nouveau dossier, présenté au conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) du 15 septembre a fait l'objet d'un vote favorable par 14 voix pour et deux abstentions.

Par conséquent, le préfet a signé le 20 septembre l'arrêté autorisant la SAS Le Lay à **continuer d'exploiter, sur la commune de Saint Symphorien, un élevage de porcs comprenant le même nombre d'animaux qu'en 2005 et sans autorisation d'extension**. L'exploitation devra se faire dans le respect des prescriptions qui garantissent le renforcement de l'encadrement et la surveillance de l'exploitation, suivantes :

- la répartition des effectifs par catégorie d'animaux (plus de truies et moins de porcs à l'engrais) pour une meilleure organisation du travail de l'exploitant,
- l'extension du plan d'épandage (augmentation des superficies et diminution de la quantité d'effluents à épandre, une partie des effluents étant transformés en compost normé) conduisant à une diminution de la pression azotée à l'hectare,
- la mise en place d'un dispositif de surveillance renforcée de la qualité de la nappe d'accompagnement superficielle pour mieux connaître et si nécessaire aménager les pratiques de l'élevage,
- la mise en place d'une instance de suivi du site pour une complète transparence des résultats des actions menées.

Ces prescriptions sont de nature à garantir, dans la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, le maintien d'une filière d'élevage dynamique et respectueuse des contraintes environnementales.